



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : **11**
Nombre de Conseillers en fonction : **08**

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - GUILLEVIN Bertrand - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Conseillers absents excusés : COUPEZ Martine. ZIGAH Messaoud a donné procuration à Monsieur A. KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

DCM N°01/2024 DESIGNATION DE LA SECRETAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Christiane FABING pour remplir cette fonction.

DCM N°02/2024 APPROBATION DU COMPRE RENDU DU 15-11-2023

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 15/11/2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 15 novembre 2023 et autorise Monsieur le Maire et la Secrétaire de séance à signer le registre.

DCM N°03/2024 Location des appartements Bâtiment Mairie et 1 Rue des Tilleuls ;

Bâtiment Mairie – 1^{er} étage gauche : La demande de M. Paul JOHANN pour la location de l'appartement sis au 61 rue de la Forêt, 1^{er} étage gauche, à compter du 1^{er} février 2024 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Au vu des justificatifs présentés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la candidature à la location de l'appartement sis au 61 Rue de la Forêt 1^{er} Etage Gauche et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail ainsi que tout document inhérent à la bonne exécution de la présente délibération.

1 Rue des Tilleuls : La demande de M. Davyd OLKHOVSKI pour la location du studio sis au 1 rue des Tilleuls, à compter du 1^{er} février 2024 est soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Au vu des documents présentés ne permettant pas de s'assurer de la solvabilité du postulant et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **REFUSE** la candidature à location de l'appartement sis au 1 Rue des Tilleuls car le bien proposé ne saurait correspondre aux besoins d'une famille avec enfants en bas-âge. Les conditions n'étant pas satisfaisantes, Monsieur OLKHOVSKI se verra notifier la présente décision par courrier.

DCM N°05/2024 Caution ancien locataire du 61 Rue de la Foret 1^{er} étage gauche

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la situation relative à la caution de l'ancien locataire du 61 Rue de la Forêt – 1^{er} étage gauche.

- Constatant la sortie de l'ancien locataire M. BERKER en date du 30 avril 2023 et le dépôt de garantie d'un montant de 380,00 € verser lors de son arrivée le 21 mars 2012 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu l'article 22 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989, modifié par la loi MOLLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le versement de la somme de 380,00 € correspondant à son dépôt de garantie, **DIT** que le versement sera réalisé sur l'imputation 165 du BP 2024 ;

Constatant les arriérés de loyer envers la Commune, **CHARGE** le Service de Gestion Comptable de procéder aux recouvrements de ces derniers ;

DCM N°06/2024 TAXE D'AMENAGEMENT

Les membres du Conseil Municipal décident de demander un complément d'information à la Communauté des Communes et reportent à la prochaine séance leur décision.

DCM N°07/2024 DEMANDES DE SUBVENTIONS, AMISSUR ET SECURITE ROUTIERE

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les demandes de subventions reçues de

- L'Association Française des Sclérosés en Plaques ;
- l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Volmunster ;

Le Conseil après délibération, approuve le versement d'une subvention

- De CINQUANTE EUROS (50,00 €) pour l'AFSEP ;
- De CENT EUROS (100,00) pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Volmunster ;

SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire sollicite une subvention AMISSUR 2024 au titre de l'aménagement sécuritaire de carrefours auprès du Département de la Moselle pour :

1. l'acquisition de trois miroirs routiers réglementaires pour une meilleure visibilité et éliminer les angles morts Rue des Prés et Rue de la Forêt ;
2. Mise en place d'un « Cédez-le-passage » au niveau du monument aux morts, Rue des Tilleuls.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la demande de subvention AMISSUR et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la bonne exécution de la présente délibération.

DCM N°08/2024 SUBVENTION M. FRENTZEL

Vu la délibération n°72/2023, Le Conseil Municipal apporte la précision suivante : La participation financière de la Commune pour les travaux d'enrobé Rue des jardins effectués par M. FRENTZEL Serge d'un montant de 934,46 € seront imputés à l'article 65748 conformément à la Nomenclature M57 abrégée.

DCM N°09/2024 AUTORISATION D'ENGAGER, MANDATER, LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, et de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits de paiement inscrits dans une autorisation de programme ne sont pas concernés par cette autorisation. Il est proposé d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement à hauteur de 93 500 €, soit 25 % des crédits ouverts au budget 2023. En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R.2311-9,
- CONSIDERANT la nécessité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

- **D'OUVRIR** par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2024 des crédits à hauteur de 93 500 € en section d'investissement conformément au tableau ci-après :

Chapitre	Article	Crédits ouverts par anticipation en 2024
16	1641	11 200,00 €
21	2111	7 500,00 €
	2157	37 400,00 €
	2158	37 400,00 €

DCM N°10/2024 ACQUISITION DE PARCELELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir la parcelle désignée ci-dessous au prix de **30,00 € l'are (soit 810,00 €)** ;

Section	Numéro	Surface en m2	Lieu-dit	Propriétaire
D	0066	2700	BITSCHER HOHL	M. ROTHENBUSCH Rudolf

- Décide d'acquérir la parcelle désignée ci-dessous au prix de **15,00 € l'are (soit 154,50 €)** ;

Section	Numéro	Surface en m2	Lieu-dit	Propriétaire
O	0133	1030	LANGWIESE	M. ROTHENBUSCH Rudolf

- Dit que ces acquisitions se feront en Mairie par actes administratifs ;

- Autorise Monsieur le Maire et les Adjoints à signer l'acte, chacun conformément à ses compétences.

DCM N°11/2024 FCWW – ECLAIRAGE TERRAIN

Le Conseil Municipal est informé que le Football Club de Waldhouse Walschbronn sollicite la réalisation de travaux relatif à l'éclairage du Stade. Les travaux seraient estimés à 15 000 euros. Après délibération, le Conseil Municipal prend acte de la chose et soutiendra le Football Club de Waldhouse Walschbronn dans cette démarche. Une demande de devis sera effectuée et la chose sera réexaminée lors d'une prochaine séance de travail avec toutes les informations nécessaires relatives à ces éventuels travaux.

DCM N°12/2024 ONF – ETAT D'ASSIETTE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2025 des coupes réglées suivantes :
 - Parcelle 11** (coupe d'amélioration)
 - Parcelle 12** (SECO)
 - Parcelle 13** (SECO)
 - Parcelle 14** (SECO)
- Demande l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2025 de coupes non réglées suivantes :
 - Produits accidentels**

DCM N°13/2024 ONF – PREVISION DES COUPES 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'état de prévision des coupes de l'exercice 2024, décide de la destination des coupes comme suit :

Coupe parcelle 8 (amélioration) et produits accidentels :

☐ *VENTE DE GRUMES FACONNEES ET VENTE DE GRE A GRE DE PRODUITS SUR PIED ET DE HOUPPIER :*

- Confie la maîtrise d'œuvre à l'ONF.
- Confie l'exploitation des coupes à l'entreprise la mieux-disante.
- Autorise le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais de façonnage et de débardage.
- Les grumes seront vendues par l'ONF par tout mode de vente en vigueur en fonction des différentes essences, qualités et volumes (vente, contrat d'approvisionnement (prélèvement de 1% pour frais de gestion) ou à l'amiable à l'unité de produits.)
- Fixe la mise à prix des menus produits à 20 €/st. Les lots seront cédés à l'amiable après mise en concurrence. (Lots d'une contenance de 20 stères environ)
- Confie à l'ONF le lotissement et le suivi des lots de menus produits selon le tarif de la prestation conventionnelle.

DCM N°14/2024 ONF – PROGRAMME D'EXPLOITATION ET TRAVAUX SYLVICOLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les travaux suivants :

1. Devis 24-863005-00538202/17042 d'un montant de 240,00 € HT relatif au partage du bois de chauffage – matérialisation des lots de bois de chauffage ;
2. Dégagement manuel des régénérations naturelles PRC-24-863005-00361968 d'un montant de 5 020,00 € HT ;

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer lesdits devis et tout acte afférent à la chose, dit également que les travaux de dégagements seront imputés à l'article 2117.

DCM N°15/2024 ONF – POINTS VENTE DIVERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les ventes suivantes :

VENTE PAR L'ONF – ADJUDICATION PUBLIQUE

Lundi 22 janvier 2024 à 19H00 en Mairie

5 lots de bois de chauffage à enstérer prix de départ **20,00 €** le stère

6 layons au forfait à couper et emporter de suite, prix de départ **50,00 €** le lot

VENTE PAR LA COMMUNE DIRECTE

Samedi 27 janvier 2024 à 10H00 sur place

2 lots Lot côté décharge verte prix de départ **150,00 €** (cent cinquante euros)

 Lot Ewig prix de départ **50,00 €** (cinquante euros)

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 19 janvier 2024

Transmis au Représentant de l'Etat le 19 janvier 2024

En Mairie, le 19/01/2024

Le Maire,
Emile OLIGER

